



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement #582 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 349.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 5 août 2024, le Conseil municipal a adopté le :

« Premier projet de Règlement #582 modifiant le Règlement de zonage #337 afin de créer la nouvelle zone 349 (Secteur intersection chemin du Lac et boulevard Trudel-Ouest) ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 29 août 2024 à 19 h**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface au 155 rue Langevin. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué à la population. Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues lors de cette assemblée.

Un rapport de cette rencontre sera soumis aux membres du Conseil municipal.

Le premier projet de Règlement #582 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire assujettie aux zones suivantes : **117-142-301-302-303-304-305-307-308-309-330-345 et 346.**



Voici la prochaine étape du processus d'adoption :

Un avis public sera donné conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme indiquant les personnes concernées définies par adresses civiques.

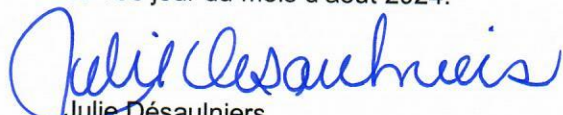
À noter que toutes les personnes concernées des zones contigües, soit les zones **117-142-301-302-307-308-309-330-345 et 346** pourront prendre part au processus d'approbation du règlement conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 155 rue Langevin entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h 45, du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité : Actualités

<https://municipalitesaint-boniface.ca>

CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface
ce 19^e jour du mois d'août 2024.


Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière

